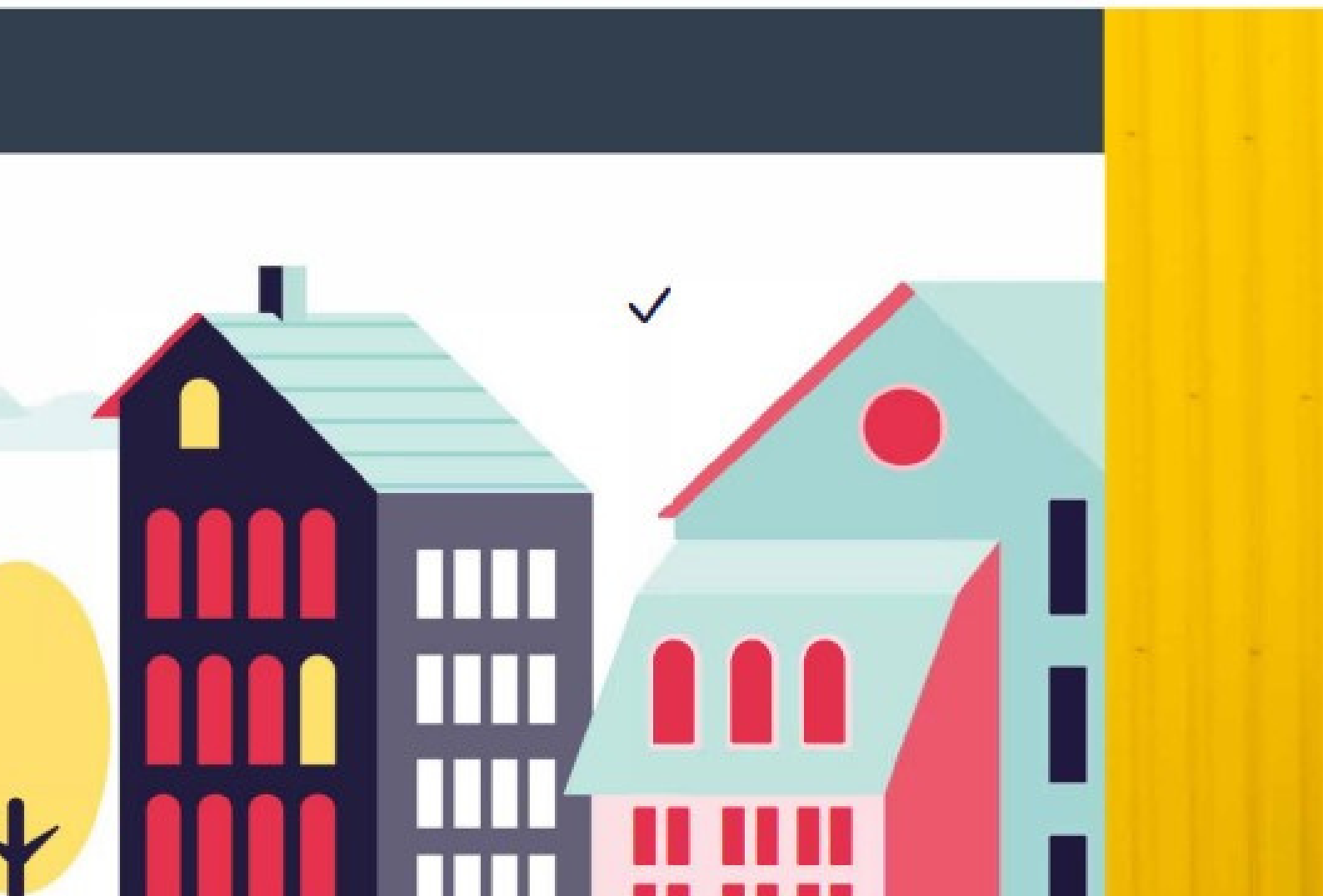


Je décline la charte

CHARTRE DE COOPERATION INTER-ASSOCIATIVE

**dans les quartiers prioritaires
de la politique de la ville**



Ce guide a été élaboré par l'ensemble des organisations membres du groupe de travail concernant les coopérations inter-associatives dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à l'initiative du Mouvement associatif et animé par la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France (FCSF)

Le présent guide propose une méthodologie de déclinaison et d'animation locale de la charte éthique en matière de coopérations inter-associatives dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Parce qu'elles agissent au plus près des habitants et de leurs besoins, les associations, jouent un rôle essentiel dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Sur ces territoires, elles représentent plus de la moitié des 12 000 opérateurs soutenus au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville et portent la majorité des 25 000 actions mises en œuvre auprès des 5,5 millions d'habitants résidant dans les 1514 quartiers de la politique de la ville¹. Vecteurs de lien social et de vivre ensemble, les associations permettent aux habitant.e.s de développer leur pouvoir d'agir au travers la mise en œuvre de projets ancrés territorialement.

Cependant, malgré l'augmentation des besoins sociaux sur ces territoires, les associations sont confrontées à un contexte économique de plus en plus contraint. Conscient de ces enjeux, Le Mouvement associatif, en s'appuyant sur la diversité des réseaux qu'il rassemble et avec lesquels il collabore, a initié un groupe de travail dont l'animation a été confiée à la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France (FCSF) pour étudier et formuler ensemble des propositions visant à renforcer les coopérations inter-associatives dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

A ce titre, le groupe de travail a proposé la mise en place d'une charte éthique en matière de coopérations dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette charte interne au monde associatif, a vocation à créer un nouvel élan pour favoriser davantage de coopérations entre associations intervenant dans ces quartiers. Elle insiste notamment sur l'importance d'une coopération qui soit volontaire, autrement dit à l'initiative des acteurs, sur la nécessité de « faire-avec » les habitants et la mise en place d'engagements propres à assurer des projets partagés pour le territoire.

Ce guide propose des éléments méthodologiques pour accompagner les acteurs associatifs dans la déclinaison territoriale de la charte. Démarche volontaire, la charte locale permet de renforcer le dialogue et la confiance entre les acteurs associatifs afin d'assurer des projets partagés pour le territoire.

¹Extrait du site du Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Les valeurs et les engagements généraux de la charte

Les valeurs communes

- **Solidarité** : Dépasser les intérêts particuliers au profit de l'intérêt commun en reconnaissant la légitimité de tous, associations, collectifs et habitant.e.s à défendre leurs points de vue et à développer des projets.
- **Transparence** : D'une part dans les relations avec les pouvoirs publics et avec d'autres part les autres associations, collectifs et habitant.e.s sur les informations dont elles disposent et leurs enjeux.

Les engagements généraux

Développer des projets pensés pour le territoire et co-construits entre les associations, avec la participation des habitant.e.s :

- Participer à une veille partagée des besoins associant les habitant.e.s, les collectifs, les associations intervenants sur le territoire et les acteurs publics.
- Encourager le débat contradictoire et favoriser des échanges réguliers entre les habitant.e.s, les collectifs, les associations intervenants sur le territoire et les acteurs publics « en amont » et « en aval » de tout projet commun pour favoriser le partage de savoir-faire et le développement du pouvoir d'agir.
- Systématiser le principe de concertation entre les habitant.e.s, les collectifs et les associations, intervenants sur le territoire, en amont de toutes réponses aux appels d'offres, appels à projets ou appels à manifestation d'intérêt. Il s'agit de favoriser l'émergence de réponses communes ou coordonnées aux besoins du territoire
- Soutenir une participation active des habitant.e.s et des bénévoles dans les espaces d'échanges et de concertations en prenant en considération leurs contraintes en matière de disponibilité. Les associations signataires s'engagent également à développer d'autres formes de rapport avec les pouvoirs publics.

Développer d'autres formes de rapport avec les pouvoirs publics :

- En luttant contre le clientélisme qui participe à la mise sous tutelle partisane de la vie associative.
- En défendant une répartition solidaire des moyens, respectueuse de la diversité des associations afin de lutter contre les situations dominantes.
- En encourageant la circulation d'informations au sein des associations et des réseaux associatifs, dans le but d'être au plus près des réalités des territoires.

Une démarche au service des territoires

La signature d'une charte éthique s'avère bénéfique pour les associations signataires, leurs partenaires (Etat, Collectivités territoriales) comme pour les habitants des quartiers populaires.

Intérêt pour les associations

- Un diagnostic partagé des besoins du territoire qui renforce la pertinence des projets.
- Une montée en compétences des partenaires qui améliore la qualité des services rendus.
- La création d'un cadre commun qui favorise la pérennité et la complémentarité des projets menés.
- Une implication des habitant.e.s qui assure une légitimité des projets sur le territoire
- Une approche plus cohérente dans les réponses apportées sur les territoires

Intérêt pour les habitants

- Une montée en compétences par la participation à des instances d'échange et de concertation
- Une reconnaissance et une prise en compte de leur expertise
- Un dialogue renforcé avec les acteurs associatifs
- Une complémentarité et une démarche de coopérations des différents acteurs en direction première des habitants

Intérêt pour les territoires

- Une recherche de cohérence d'actions et d'interventions aux différents échelons d'un territoire (infra-communal, communal, intercommunal)
- Une dynamique de développement local revisitée ou réactivée.

Quelques éléments méthodologiques pour décliner la charte

Identifier l'échelon et les acteurs de la démarche

A quel échelon territorial décliner la charte ?

En premier lieu, il convient d'identifier à quel échelon territorial, la démarche va s'effectuer. En effet, la charte éthique peut se décliner à l'échelle d'un quartier prioritaire de la politique de la ville, d'une commune ou encore d'une intercommunalité.

Comment mobiliser les associations de son territoire ?

Pour mobiliser les associations de son territoire, vous pouvez vous appuyer sur le réseau des associations signataires (voir la liste [ici](#)). Par ailleurs, dans certains territoires, il existe déjà des espaces d'échange et de concertation où se retrouvent les associations intervenant dans les quartiers prioritaires de la politique.

Exemple d'acteurs de la vie associative :

- Acteurs de la vie associative locale : centres sociaux, associations de proximité, tables de quartier, conseils citoyens, délégués du préfet ou encore la maison des associations.
- Acteurs de la vie associative départementale : les fédérations associatives départementales, associations à rayonnement départemental.
- Acteurs de la vie associative régionale : les Mouvements associatifs régionaux, les Unions Régionales des Centres Sociaux, les Fédérations régionales peuvent également vous accompagner et vous mettre en relation avec les acteurs associatifs de votre territoire.

Mener un travail pédagogique

Une fois les acteurs identifiés, il convient de s'assurer de leur adhésion au principe de la charte. Un travail pédagogique mené par le(s) chef(s) de file sur l'intérêt de la signature d'une charte locale peut permettre de mieux en comprendre les intérêts pour les associations, les habitants et les territoires.

Réaliser un état des lieux des attentes et des besoins des partenaires.

Il est également pertinent de réaliser un diagnostic partagé du territoire pour évaluer les axes de travail à privilégier et repérer les attentes et les motivations des acteurs à s'inscrire dans la démarche.

Adapter les valeurs et les engagements de la charte nationale aux spécificités territoriales

Les engagements et valeurs de la charte nationale peuvent servir de base pour amorcer la construction de la charte locale.

Favoriser une démarche d'animation participative

L'élaboration de la charte peut donner lieu à la création d'un nouvel espace d'échange et de concertation entre acteurs associatifs. L'animation du collectif est essentielle pour engager et accompagner une dynamique territoriale efficace et inscrite dans la durée.

Prévoir le suivi et l'évaluation des actions de la charte

Il conviendra d'imaginer un dispositif de suivi de l'application de la charte. Ce suivi et cette évaluation peut conduire à la création d'un comité de pilotage ou d'un comité d'animation et de suivi réunissant les signataires de la charte.

Exemple de déclinaison de la charte de coopération inter-associative Le Réseau Ouvert de la Coopération Inter-associative (ROC)

Pour renforcer la coopération inter-associative dans le département d'Indre et Loire, plusieurs associations œuvrant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ont décidé de créer le réseau ouvert de la coopération (ROC).

Le ROC est un espace d'échange informel rassemblant plus d'une vingtaine d'organisations en grande majorité associatives. On y retrouve également d'autres organisations de l'économie sociale et solidaire.

Le projet a été lancé en 2015 mais c'est en décembre 2017, à l'occasion d'un séminaire ; que le ROC a été annoncé officiellement, via notamment une lettre d'information à Tours Métropole ainsi qu'à la préfecture.

Pourquoi avoir créé le ROC ?

- Rendre l'intervention auprès des habitants plus cohérentes et plus efficaces
- Favoriser les actions coopératives entre les acteurs
- Mettre en place les conditions de l'interconnaissance, de l'échange de pratiques, de la co-formation et de la co-production
- Renforcer la coordination pour mieux répondre à l'appel à projet politique de la ville
- Participer à l'évolution de la politique de la ville en Indre et Loire

Comment fonctionne le ROC ?

Le ROC est un espace d'échange informel composé de plusieurs instances et groupes de travail :

- Un comité de pilotage qui comprend 25 membres et qui est animé par l'association ID37 . A cette occasion, des séminaires thématiques ont été organisés avec la présence d'experts (APPUI, Collectif Alinsky, Observatoire des inégalités...).
- Un groupe d'outillage afin d'outiller la coordination sur les territoires : wiki, liste de diffusion, cartographie, agenda partagé. Le groupe outillage a aussi créé des temps de formation pour permettre la montée en compétence.
- Un groupe stratégique « porte-parole » afin de définir une vision commune et associative. Ce groupe permet aussi de favoriser les échanges entre acteurs associatifs et institutionnels (stratégies, orientations, axes, objectifs...). Dans ce cadre, le ROC a interpellé les élus de la métropoles, rencontré les agents de la métropole et de la préfecture, participer aux évaluations du contrat de ville..

Pourquoi avoir signé et décliné la charte localement ?

Le ROC est un collectif qui n'a pas d'entité juridique. La déclinaison de la charte de coopération inter-associative est venue conforter et formaliser les engagements des parties prenantes (solidarités, transparence, concertation, répartition des moyens, lutte contre le clientélisme).

En externe, la charte renforce la légitimité et la lisibilité du ROC. En effet, elle permet de relier le ROC à des dynamiques nationales et à des préoccupations partagées par d'autres organisations sur d'autres territoires.